

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	DECS	Date	3 avril 2025
Numéro	25.348	Heure	8h55

Auteur-e(s) : Francis Krähenbühl
Titre : Droits de douane aux États-Unis, une menace toujours présente
Contenu : L'introduction, le 3 avril, de droits de douane de 31% sur les produits suisses exportés aux États-Unis aurait porté un coup sévère à notre industrie. La menace n'est cependant pas totalement éliminée, mais provisoirement reportée de 90 jours. – Quels sont les montants annuels des exportations du canton de Neuchâtel vers les États-Unis ? – Quels sont les produits concernés ? – Si de tels droits de douane étaient introduits, quelles conséquences en termes d'emplois pourrait-on craindre pour les entreprises concernées ?
Souhait d'une réponse écrite : OUI

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Francis Krähenbühl		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Quentin Di Meo	Andreas Jurt	Alexis Maire
Damien Humbert-Droz	Manon Freitag	

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 16 juin 2025

Les récentes annonces du président Trump concernant l'augmentation des droits de douane sur les produits suisses continuent de susciter des interrogations légitimes. Le Conseil d'État suit les discussions menées par le Conseil fédéral avec attention. Les négociations actives auprès des autorités américaines ont déjà permis d'éviter une escalade immédiate.

Les entreprises neuchâtelaises peuvent compter sur un soutien institutionnel renforcé : le rendez-vous industriel organisé début mai par le service de l'économie, ainsi que la plateforme économie & emploi, réunie fin mai en présence du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et des associations professionnelles, ont permis d'échanger de manière étroite avec l'écosystème industriel neuchâtelais et de comprendre les inquiétudes et les besoins.

1. Montants des exportations neuchâtelaises vers les États-Unis (2024)

En 2024, les exportations du canton vers les États-Unis se sont élevées à 5,4 milliards de francs, un chiffre stable malgré un contexte international tendu. Les États-Unis absorbent 37% de nos exportations totales, confirmant leur rôle pivot pour notre économie. Le canton de Neuchâtel est le deuxième canton le plus exportateur de Suisse vers les États-Unis, après Bâle-Ville.

2. Produits concernés et nouveaux enjeux sectoriels

Outre les secteurs phares que sont la pharma et l'horlogerie, deux défis émergent :

- Aluminium et acier : Les droits de douane américains (50% sur l'acier, 25% sur l'aluminium) semblent s'appliquer désormais aux composants et non uniquement aux produits finis. Ainsi, de l'alumine dans des produits céramiques générerait une taxation à l'importation, engendrant des surcoûts imprévus pour les petites et moyennes entreprises (PME) de sous-traitance.
- Taux de change défavorable : Le franc fort alourdit mécaniquement le coût de nos exportations, un facteur aujourd'hui plus pénalisant que les droits de douane eux-mêmes.

3. Conséquences sur l'emploi et raisons d'optimisme

Si les risques persistent, plusieurs éléments tempèrent les craintes :

- Négociations fédérales avancées : La Suisse fait partie des 15 pays prioritaires pour un accord commercial avec les États-Unis, une position stratégique qui limite les risques de mesures unilatérales durables.
- Résilience sectorielle : L'exemption temporaire pour la pharma et la microtechnique offrent des marges de manœuvre.
- Mesures d'accompagnement : à la mi-mai, le Conseil fédéral a décidé de prolonger à nouveau la durée maximale de l'indemnisation en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT).

En conclusion, si le canton de Neuchâtel paie le prix de son excellence exportatrice, sa capacité à anticiper les crises et à fédérer les acteurs économiques reste un atout maître. Le dialogue structuré entre Berne et Washington, associé à l'agilité de notre tissu industriel et au dialogue régulier entre les acteurs économiques et les autorités, nous permet d'aborder l'échéance du 9 juillet – date à laquelle les droits de douane annoncés le 3 avril sont censés entrer en vigueur – avec une prudence optimiste.